



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-22852>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-22852

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-150130

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 22/02/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de la Charente-Maritime

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22170000160073

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : RENOVATION ENERGETIQUE COLLEGE F. GARANDEAU LA TREMBLADE -
RELANCE LOT 1 ETANCHEITE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45261420

Type de marché : Travaux

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Numéro du marché : 782D23 Rénovation énergétique au collège F. Garandau de LA TREMBLADE -
relance lot N°1 : Etanchéité. Marché attribué à CHATEL ETANCHEITE 2 Rue de l'Eolienne 17220 SALLES
SUR MER. Montant final du marché attribué : 232 897.19 euro(s) HT détaillé comme suit : offre de base
: 226 665.93 euro(s) HT PSE : 6 231.26 euro(s) HT Date d'attribution du marché : 22 février 2024.

Nombre d'offres reçues : 4 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de
Poitiers. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé contractuel prévu aux
articles L.551.13 à L.551-23 du CJA pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA
Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans
les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/02/2024